




AMAP ŒUFS LA FERME RICHART



CERNAY

Saison 2026/2027

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre	
Le producteur	Le consomm'acteur
EARL RICHART - RICHART Antoine	NOM, prénom
125 Grand Rue 68480 ROPPEZWILLER	Adresse
	Code postal, commune
earlrichart@yahoo.fr	Mail
03.89.07.94.49 / 06.87.12.15.83	Tél
Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la Charte de ThurAmap (voir www.thuramap.fr , onglet « Une Amap, c'est quoi ? »).	

LES PANIERS : Le consomm'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :																
Type de production : Agriculture biologique, certifiée AB 																
COMPOSITION D'UN PANIER POUR TOUTE LA DUREE DE LA SAISON : Le consomm'acteur compose son panier en choisissant le nombre d'œufs qu'il souhaite acheter à chaque distribution, toutes les 2 semaines environ (voir détail des dates de distribution). Œufs extra frais, de taille moyenne ou grosse, selon l'âge des poules pondeuses (moyens en début de ponte, puis plus gros).																
<table border="1"><thead><tr><th>QUANTITE</th><th>COUT</th><th>NOMBRE</th><th>TOTAL</th></tr></thead><tbody><tr><td>Demi-douzaine</td><td>2.10€</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Douzaine</td><td>4.20€</td><td></td><td></td></tr><tr><td>TOTAL PANIER</td><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	QUANTITE	COUT	NOMBRE	TOTAL	Demi-douzaine	2.10€			Douzaine	4.20€			TOTAL PANIER			
QUANTITE	COUT	NOMBRE	TOTAL													
Demi-douzaine	2.10€															
Douzaine	4.20€															
TOTAL PANIER																
Les œufs seront à disposition sur des plateaux à alvéoles, le consomm'acteur devra prévoir une boîte pour les transporter.																
Rappel : Les œufs distribués sont extra-frais (pondus dans la semaine). Ils sont considérés comme extra-frais jusqu'à 9 jours après la ponte et comme frais jusqu'à 28 jours après la ponte.																

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu toutes les 2 semaines environ pendant la durée de la saison au lieu et aux dates indiqués ci-après.	
Durée de la saison pour le consomm'acteur :	La saison commence le et se termine le 19 mars 2027.
Nombre total de distributions :	La saison correspond à paniers. (27 paniers pour la saison complète commençant le 17 avril 2026, répartis sur 24 distributions)
Jours de distribution	Les distributions ont lieu les vendredis, entre 18h00 et 18h45.
Lieu de distribution	Conciergerie complexe sportif Daniel Eck - 11 rue Roger Hassenforder - Cernay

AMAP ŒUFS

LA FERME RICHART

CERNAY

Saison 2026/2027

<p>Dates de distribution :</p> <p>Attention aux dates suivantes :</p> <p>Le 07 mai, distribution à Wittelsheim</p> <p>Paniers doubles les 17 avril 2026, 11 décembre 2026, 19 mars 2027 Possibilité de les déplacer à la distribution précédente.</p>	17 avril 2026 (Panier double)	10 juillet 2026	02 octobre 2026	08 janvier 2027
	07 mai 2026 (A Wittelsheim)	24 juillet 2026	16 octobre 2026	22 janvier 2027
	22 mai 2026	07 août 2026	30 octobre 2026	05 février 2027
	29 mai 2026	21 août 2026	13 novembre 2026	19 février 2027
	12 juin 2026	04 septembre 2026	27 novembre 2026	05 mars 2027
	26 juin 2026	18 septembre 2026	11 décembre 2026 (Panier double)	19 mars 2027 (Panier double)

LE PRIX ET LES PAIEMENTS

Prix pour la saison :€ X paniers =€

Paiement par chèques à l'ordre de : SAS RICHART

A la signature du contrat, le consommateur remet au producteur :

1 chèque de €, encaissé en mai 2026, ou lors de l'inscription pour les personnes s'inscrivant en cours de saison

Ou pour les contrats d'une valeur supérieur à 50.00€

2 chèques de €, encaissés en mai 2026 ou lors de l'inscription (pour les personnes s'inscrivant en cours de saison) pour le premier et en janvier 2027 pour le second.

Par virement bancaire

- 1 virement lors de l'inscription

Ou pour les contrats d'une valeur supérieur à 50.00€

- 1 virement de€ en mai 2026 et 1 virement de€ en janvier 2027

Carte à points :

Vous souhaitez de temps en temps pouvoir prendre **plus** d'œufs que votre panier hebdomadaire ?

Il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats et de paiements en espèces sur les lieux de distribution. Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la carte à points.

Pour l'**amap La Ferme Richart**, vous pouvez acquérir une carte sans date limite d'utilisation, et renouvelable/rechargeable sous conditions **d'une valeur mini de 20 points (20€) et d'une valeur maxi de 40 points (40€)**.

Cette carte vous permet également de choisir des steaks. Paiement par chèque à l'ordre du producteur lors de l'achat de la carte.

Attention ! Seules les personnes, ayant souscrit un contrat de saison auprès de l'amap La ferme Richart, pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.

Le consommateur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (12€), pour la saison 2026/2027. Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

RAPPEL : Conformément à l'engagement associatif de chaque adhérent(e) lors de son adhésion à ThurAmap, le consommateur se doit de participer activement à la vie de l'association, (distribution, évènement ou travaux administratifs), au moins 1 fois au cours de la saison.

Fait à, le et signé en deux exemplaires par les parties.

Le producteur	Le consommateur
(signature)	(signature)